



ZONAGE

 Contours de zonage

Zones urbaines

- UA- Centralité historique
- UP- Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé
- UB1- Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville
- UB2- Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville
- UB3- Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine C
- UB4- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines
- UB5- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines
- UC1- Centralité périphérique du cœur de ville
- UC2- Centralité des communes villageuses et centralités périphériques des communes
- UCP- Centralité des communes villageuses avec enjeux paysagers
- UD- Pavillonnaire au développement maîtrisé
- UE- Pavillonnaire dans la zone d'habitat individuel
- UE- Equipement public et/ou d'intérêt collectif
- UE1- Equipement public d'intérêt collectif à vocation d'enseignement
- UF- Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires
- UH- Mairesse historiques
- UI- Zone des parcs urbains
- UR- Habitat touristique de Ripaille
- USR- Zone urbaine sans régime - concernée par des OAP valant règlement
- UTS- Zone de tourisme
- UTZ- Zone de tourisme
- UX (a,b,c,d,e,f,g)- Zone d'activités économiques
- UY(a,b,c,d,e,f,g)- Zone commerciale

Zones à urbaniser

- | |
|---|
| 1AUb: Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat – centralités urbaines |
| 1AUa,b,c(-): Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat – dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et/ou cœur urbain |
| 1AUc: Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat – dans l'espace résidentiel peu dense |
| 1AUe: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif |
| 1AUT: Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique |
| 1AUXa,b,c(-): Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques |
| 1AUy: Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques |
| 2AU: Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLU nécessaire) |

Zones agricoles

- | |
|--|
| A- Zone agricole |
| A0- Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes |
| A0*- Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes |
| A01- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants |
| A02- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site |
| A0- Zone agricole à protéger |
| A0i- Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers |
| Ax1- STECAL dédiée aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants |
| Ax1- STECAL dédiée aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants |

Zones naturelles

- N- Zone naturelle et forestière
- Nz- Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings
- Ncan- Zone de canyons
- Np- Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectifs
- Npg- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage
- Npgvs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires
- Nj- Nj* - Zone naturelle de jardins et parcs
- Nl- Zone naturelle littorale
- Nlj- Zone naturelle de jardin en zone littorale
- Nt- STECAL à vocation de loisirs et tourisme
- Nx1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants
- Nx2- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

CADASTRE & CONTEXTE

-  Limites communales
-  Limites de Thonon Agglomération
-  Surfaces en eau et cours d'eau
-  Domaine public et routes
-  AE Section cadastrale
-  Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
■ Construction légère

